

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 21/10/2021



## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DICOM 17** Conventions de mécénats, partenariats et partenariats médias en soutien de l'opération  
Nuit Blanche

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de mécénats avec Société Foncière Lyonnaise, Maïf, les conventions de partenariats avec Mapstr, Société du Grand Paris, et les conventions de partenariats médias avec Le Bonbon, RMC Découverte, RATP, Télérama, Do It In Paris, CitizenKid, Paris Mômes ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de passation des conventions de mécénat avec Société Foncière Lyonnaise, Maïf, LVMH, les conventions de partenariat avec Mapstr, Société du Grand Paris, et les conventions de partenariats médias avec Le Bonbon, RMC Découverte, RATP, Télérama, Do It In Paris, CitizenKid, Paris Mômes.

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de mécénat avec Société Foncière Lyonnaise, Maïf, LVMH, les conventions de partenariat avec Mapstr, Société du Grand Paris, et les conventions de partenariats médias avec Le Bonbon, RMC Découverte, RATP, Télérama, Do It In Paris, CitizenKid, Paris Mômes.

Article 3 : La Maire est autorisée à signer lesdites conventions.

Article 4 : Les recettes correspondant au mécénat de Société Foncière Lyonnaise (15 000 €), Maïf (15 000 €), LVMH (70 000 €) et au partenariat Société du Grand Paris (25 000 €) seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2021, chapitre 74, compte-nature 74-78.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in black ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**